



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

annuités liquidables

Question écrite n° 4366

## Texte de la question

M. Michel Lefait appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur l'annulation par le Conseil d'État de la circulaire du 14 janvier 2004 relative au versement d'arriérées de cotisations pour les apprentis ayant effectué des périodes d'apprentissage, avant le 1er juillet 1972. Les caisses de la MSA ne peuvent plus en conséquence mettre en oeuvre les instructions de cette circulaire, ce qui prive de très nombreux agriculteurs de la possibilité de valider les périodes d'apprentissage pour le calcul de leurs droits à pension. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui préciser les dispositions que son ministère compte prendre afin de corriger cette situation particulièrement injuste et pénalisante pour de très nombreux agriculteurs faisant valoir leurs droits à la retraite.

## Texte de la réponse

L'annulation par le Conseil d'État de la circulaire de la caisse centrale de la mutualité sociale agricole du 14 janvier 2004 relative au versement de cotisations arriérées pour les apprentis ayant effectué des périodes d'apprentissage avant le 1er juillet 1972 entraîne un vide juridique. Le ministre de l'agriculture et de la pêche est pleinement conscient des difficultés engendrées par cette décision. Il a entrepris les démarches nécessaires pour prendre, dans les meilleurs délais, les dispositions réglementaires permettant la régularisation des dossiers de retraite des personnes ayant accompli des périodes d'apprentissage avant 1972.

## Données clés

**Auteur :** [M. Michel Lefait](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (8<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 4366

**Rubrique :** Retraites : régime agricole

**Ministère interrogé :** Agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** Agriculture et pêche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 18 septembre 2007, page 5590

**Réponse publiée le :** 6 novembre 2007, page 6847